



## REGARD SUR L'ACTUALITE

## POUR MIEUX COMPRENDRE

En cette période où la société est confrontée aux nombreux problèmes que suscite dans toutes ses couches la crise sanitaire liée à la Covid 19, le Gouvernement semble vouloir profiter de la situation pour faire aboutir dans les meilleurs délais le projet de loi révisant la loi de bioéthique. Ce projet présente des risques graves pour notre société : l'ordre de la filiation humaine en serait bouleversé, les droits de l'enfant disparaîtraient au profit des droits à l'enfant (à n'importe quel prix !); risque également de voir les recherches sur les embryons humains, et ce au mépris de leur intégrité, orientées non pour préserver leur santé mais pour une amélioration des techniques de procréation médicalement assistée.

Dans ce contexte, l'Académie Catholique de France, dans une communication parue le 04 Février 2021 (Site : [www.academiecatholiquedefrance.fr](http://www.academiecatholiquedefrance.fr)) nous propose quelques pistes de réflexion permettant de mettre en lumière les pièges qui se cachent dans l'argumentation des débats officiels sur ce projet de loi.

*« Un projet de loi est censé apporter des améliorations substantielles aux conditions qui régissent la vie des citoyens... Or, les objections sérieuses formulées (à l'endroit de ce projet de loi) dans un esprit de contribution et de sagesse n'ont pas retenu l'attention des décideurs politiques gouvernementaux. Expression d'un trouble profond dans une partie notable de la population française, elles sont solidement argumentées. Or, elles sont traitées comme de simples prises de position partisans, issues de traditions de pensée obsolètes (dépassées).*

*La question bioéthique excède la compétence du seul politique ; elle réclame de la part de ceux qui s'en saisissent une connaissance large et précise de ses enjeux philosophiques et humains. Or, les auteurs de ce projet de loi avalisent constamment deux types de discours incompatibles sans que personne ne s'avise de la contradiction. Ainsi, d'un côté est revendiqué un attachement à la défense de la nature au sens de l'environnement et du climat, ce dont le mouvement écologique international illustre l'impérieuse nécessité. La nature est ici comprise comme une puissance comportant ses propres lois, imposant ses régulations et déclinant ses formes de résistance, discrètes ou violentes, face aux pollutions suscitées par les productions industrielles. D'un autre côté, la nature biologique est étonnamment considérée comme ne délivrant aucune orientation ni aucune règle propre, mais comme un simple réservoir de données à l'égard desquelles le sujet humain est déclaré souverain et dans lesquelles il s'estime en droit de puiser à son gré. Alors que la nature physico-climatique a réussi après plusieurs décennies à faire reconnaître le prix des dommages qu'elle subit et à mobiliser dans l'urgence les consciences autour du principe de précaution, tout se passe comme si la nature biologique, quant à elle, devait accepter son impuissance à faire valoir ses droits propres. Cette contradiction, qui semble avoir échappé aux rédacteurs, choque la raison, et elle conduit à des conséquences éthiques ruineuses.*

*Ce double discours sur la « nature » trouve son point d'application dès l'article 1er dudit projet de loi : « **L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à un projet parental. Tout couple formé d'un homme et d'une femme ou de deux femmes ou toute femme non mariée ont accès à l'assistance médicale à la procréation** ». En deux lignes, l'indifférenciation sexuelle est présentée comme le principe de l'accueil des enfants à naître, contrariant sans scrupule la pratique la plus constante et la plus reconnue de notre civilisation, et d'ailleurs de toutes les civilisations humaines connues...*

*Toutes les consciences éclairées et responsables, qui mesurent la place qu'occupe la relation entre les générations dans la formation et la préservation de notre humanité, doivent réclamer sans relâche aux promoteurs de la loi en vertu de quel droit ils s'en prennent à ce qui est le plus fragile et le plus précieux entre les hommes ».*

## ARCHIDIOCESE

### AGENDA

#### *Mission / Déplacement*

- \* Père Bruno Mai à Arutua-Apataki-Kaukura du 05 au 19 février
- \* Frère Eric Macé à Rangiroa du 12 au 23 février
- \* Diacre Gérard à Hao du 21 au 28 février

## COMMUNICATIONS SOCIALES

### RADIO MARIA NO TE HAU

#### *Enseignements*

Diffusés à 01h00-10h00-16h00-21h00  
sur FM : 87.6 / 93.8 / 96.4 / 101.5 / TNS et  
[www.radiomarianotehau.com](http://www.radiomarianotehau.com)

- \* Lundi 15 février : Avec Bernadette, vivre de la croix du Christ par Père Horaciot
- \* Mardi 16 février : Prier, un échange d'amour qui me rend libre par Père Jacques Philippe
- \* Mercredi 17 février : Carême un temps de prière par père Gérard Tepehu
- \* Jeudi 18 février : Marie, Bernadette et nous même par Père Daniel Lacouture
- \* Vendredi 19 février : Convertissez-vous et croyez à l'Evangile par père Kevin Scallon

*Enseignements sous réserve de changements par la radio*